



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Service Connaissance Études, Prospective  
Évaluation

Lyon, le **26 SEP. 2013**

Affaire suivie par : Sarah Olei  
Unité Évaluation Environnementale  
Tél. : 04 26 28 67 53  
Courriel : sarah.olei@developpement-  
durable.gouv.fr

La Préfète de la Loire

à

Monsieur le Président du Syndicat mixte  
du SCoT du Sud Loire  
46 rue de la Télématicque  
BP 811  
42952 Saint-Étienne cedex 9


**OBJET :** *Avis de l'autorité environnementale sur le projet du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Loire arrêté le 6 juin 2013*

Vous m'avez transmis pour avis de l'Autorité environnementale votre projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) Sud Loire.

Vous trouverez cet avis, accompagné d'une annexe jointe à la présente, qui détaille les éléments de l'avis.

Cet avis concerne à la fois l'évaluation environnementale du SCoT et la prise en compte de l'environnement dans le SCoT. Il a vocation avec son annexe à être porté à la connaissance du public au moment de l'enquête publique.

La Préfète

Pour la Préfète  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Patrick YERON